Municipalité de Scott

Toujours en mouvement depuis 1895!

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION (446-2021)

Aux personnes intéressées par le **Projet de règlement nº 446-2021 ayant pour objet les ententes relatives à des travaux municipaux (règlement promoteur)**

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 3 septembre 2021, le conseil municipal a adopté le Projet de règlement nº 446-2021 ayant pour objet les ententes relatives à des travaux municipaux.

Ledit règlement prévoit des modalités visant à une assumation de coûts par la Municipalité en lien avec certains travaux municipaux qui sont nécessaires pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat dans la zone RA-24 lorsque ces travaux sont accessoires à d'autres travaux municipaux que doit exécuter le titulaire pour l'obtention de son permis ou de son certificat;

Une assemblée publique de consultation pour l'adoption de ce règlement aura lieu le 13 septembre 2021, à 19h30, à la salle du conseil de la Municipalité de Scott située au 1,8e rue à Scott.

Les séances sont ouvertes au public sur réservation seulement. Les places sont limitées afin de respecter la distanciation sociale donc contactez-nous a info@municipalite.com pour réserver votre place.

Donné à Scott, ce 3 septembre 2021

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3 septembre 2021

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière